

N°200 - Statég
d'épuration, pompes
du jeune Rivet.

En ce qui concerne la tranche de 400 000 de travaux d'éca (construction d'une statég, d'épuration, nouvelles pompes etc...) le conseil accepte de verser 3 honoraires dus au service du jeune Rivet sur la base suivante:

jusqu'à 20 000 F = 4%

de 20 000 à 200 000 F = 3%

de 200 000 à 1 000 000 F = 2%